



## MESSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL

### Réalisation d'une nouvelle étape de mur cinéraire (étape V) et rénovation intérieure de la chapelle mortuaire

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation un crédit pour la construction d'une nouvelle étape de mur cinéraire (étape V) ainsi que pour la rénovation intérieure de la chapelle mortuaire.

#### I. INTRODUCTION

La Commune a déjà réalisé plusieurs étapes de construction du mur cinéraire et dispose actuellement de 380 niches cinéraires. Celles-ci sont attribuées pour une période de concession de 20 ans. Statistiquement, ce sont une vingtaine de places qui, en moyenne, trouvent preneur chaque année. À ce jour, seuls 48 emplacements sont encore disponibles. Afin de pouvoir disposer de suffisamment de place pour satisfaire la demande, il est nécessaire de réaliser à présent une nouvelle étape d'agrandissement.

En parallèle, la Paroisse Saints-Pierre-et-Paul ainsi que certaines entreprises de pompes funèbres ont sollicité la Commune pour réaliser des améliorations dans la chapelle mortuaire. Celle-ci a été construite en 1982 et n'a depuis fait l'objet que d'entretiens légers.

#### II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le cimetière de Villars-sur-Glâne offre plusieurs possibilités d'inhumation, notamment les tombes enterrées, les niches cinéraires, les mini-tombes et le Jardin du Souvenir. Selon les statistiques, la grande majorité de la population opte désormais pour l'incinération. Cette part représente aujourd'hui environ 90 % des décès enregistrés. Nous observons donc une demande croissante pour les niches cinéraires, les mini-tombes et le Jardin du Souvenir.



A ce jour, la Commune ne peut plus attribuer de concession pour les mini-tombes. Les 32 places disponibles ont toutes trouvé preneur.

Pour les niches cinéraires, si rien n'est entrepris à l'horizon 2026, nous allons manquer de place. Cette situation amène le Conseil communal à proposer l'édification d'un nouveau mur cinéraire.

Dans le cadre de la révision du règlement sur le cimetière, qui date du 23 février 2006 et doit être actualisé (<https://www.villars-sur-glâne.ch/autorites-secretariat-informatique/reglements-communaux>), le délai des concessions risque de passer de 20 à 25 ans. La réalisation des 198 places prévues dans le cadre du projet permet d'absorber cette augmentation de la durée des concessions.

S'agissant de la chapelle mortuaire, la principale requête concerne l'ajout d'une installation technique permettant de refroidir les corps pour assurer leur conservation. En effet, durant les périodes chaudes de l'année, le maintien des corps est problématique et pose des problèmes sanitaires. Les pompes funèbres ont à plusieurs reprises relevé ce problème et ont demandé de climatiser les locaux. Toutefois, selon la loi sur l'énergie, de telles installations ne sont possibles qu'à condition de limiter la consommation d'énergie, de valoriser les énergies renouvelables ou d'utiliser les rejets de chaleur. Les conditions ne sont pas les mêmes s'il s'agit d'une climatisation pour du process ou du confort. Selon des contacts établis avec le Service cantonal compétent, les règles pour une climatisation de confort seraient à appliquer ici. Pour cette raison et pour des raisons d'économie d'énergie (la chapelle mortuaire n'étant vraisemblablement pas isolée), le projet prévoit la mise en place de deux cellules réfrigérées (catafalques) vitrées pouvant accueillir les cercueils. Le catafalque est fabriqué sur mesure et adapté à chaque lieu de sépulture.

A noter que les échanges avec les services cantonaux compétents sont encore en cours et que l'option de climatisation n'est pas complètement écartée si des solutions efficaces sont trouvées.

### **III. DESCRIPTION DU PROJET**

Pour l'implantation de cette extension, plusieurs variantes ont été analysées. En effet, le cimetière dispose d'une zone à l'Est de l'Église, en dessous de l'étape II, destinée à accueillir une étape d'agrandissement. Cette zone est actuellement utilisée pour le pâturage du bétail. Dans le but de préserver cette zone plus longtemps, il est prévu de densifier préalablement le cimetière existant et de conserver cette zone pour une future extension. Le choix final de l'implantation s'est porté sur une zone à l'Est du cimetière, actuellement utilisée pour les tombes enterrées. En prévision de la construction de la nouvelle étape, toutes les tombes existantes ont été désaffectées.

Le projet d'agrandissement proposé comprend :

- la réalisation de 198 niches cinéraires ainsi que 40 mini-tombes. Le principe de construction est identique aux étapes déjà réalisées, avec notamment une niche pour le dépôt des urnes (max. deux par place) et un compartiment à disposition des familles pour les aménagements floraux. Les niches sont réalisées en béton préfabriqué. Sur la devanture, elles sont équipées d'une plaque en granit qui permet la pose d'une inscription.

- Dans le but de reprendre les différences de niveau du terrain, le mur sera réalisé sur le pourtour de cette surface en forme de demi-arc. Cette solution va permettre de réduire le niveau du fond fini et offrira un meilleur accès pour les personnes à mobilité réduite. Dans le but de rationaliser au mieux la surface à disposition, deux rangées supplémentaires de murs seront également prévues au centre de la parcelle.
- Trois allées d'îlots permettront d'accueillir les 40 mini-tombes prévues dans le cadre du projet. Les mini-tombes seront réalisées entièrement enterrées, seules les plaques en granit de fermeture seront visibles. Au-dessus de chaque mini-tombe, une surface sera mise à la disposition des familles pour les aménagements floraux.
- Afin de faciliter la circulation le long du mur cinéraire, un cheminement en pavé sera aménagé. Les allées seront suffisamment larges pour permettre une circulation aisée. Ponctuellement, des îlots de verdure seront disposés afin de réaliser les plantations annuelles.
- Un emplacement sera également prévu pour la pose d'une statue qui sera fournie par un habitant de la Commune.

Au niveau de la chapelle mortuaire, la rénovation intérieure doit permettre d'accueillir les défunts et leurs proches dans les meilleures conditions possibles. Dès lors, en plus de l'aménagement des cellules réfrigérées, les travaux suivants sont nécessaires :

- Nouveau concept d'éclairage indirect avec LED ;
- Aménagement d'un espace agréable pour les familles avec mise en place de fauteuils, table basse, commode et sono ;
- Assainissement du revêtement de sol ;
- Remplacement du faux-plafond avec un faux-plafond plâtre blanc ;
- Réfection de la peinture des murs.

D'un point de vue technique, il est également nécessaire de procéder à des injections dans certaines fissures du béton et de prévoir les raccordement électriques, sanitaires et de ventilation pour les cellules réfrigérées.

#### **IV. FINANCEMENT**

Un montant de CHF 600'000.- figure au budget 2023, sous chiffre 7710.5040.001 – Mur cinéraire, construction étape V.

Afin de chiffrer au plus juste le coût de cette réalisation, un appel d'offres selon la procédure des marchés publics sur invitation a été réalisé. L'ouverture des offres a eu lieu le 12 juillet 2023. Sur la base des offres déposées, le montant des travaux est prévu comme suit :

111	Travaux en régie		15 750.00
112	Essais		2 908.90
113	Installation de chantier		23 397.40
116	Coupes de bois et défrichements		5 392.00
117	Démolitions et démontages		6 647.90
181	Aménagements extérieurs		12 207.00
211	Fouilles et terrassements		57 045.50
221	Couche de fondation		10 768.00
222	Bordures, pavages, dallages		34 806.75
223	Chaussées et revêtements		1 916.70
237	Canalisations et évacuation des eaux		25 390.50
241	Construction en béton coulé sur place		100 166.70
315	Construction préfabriquée en béton		24 950.60
<b>Devis - Travaux entreprise de maçonnerie</b>			<b>321 347.95</b>
	Offre - Fourniture éléments préfabriqués		233 594.00
	Offre - Fourniture et pose de plaque granit		101 819.65
	Offre fourniture pièce fermeture		32 600.00
	Offre fourniture de visserie		4 114.00
	Frais administratifs		10 000.00
872	Honoraires ingénieur/DT		35 000.00
883	Divers et imprévus	5.00%	29 600.00
<b>Montant total brut</b>			<b>768 075.60</b>
	TVA	8.10%	62 214.10
MONTANT TOTAL NET TVA COMPRISE			830 289.70
Arrondi			830 000.00

S'agissant de la chapelle mortuaire, des offres ont été demandées pour les cellules réfrigérées, l'éclairage et le remplacement des faux-plafonds :

211	Forage - étanchéité - ferblanterie		2 500.00
211	Injection mur béton		2 500.00
230	Remplacement éclairage des 3 cellules		4 000.00
230-250	Raccordement électrique et sanitaire armoires réfrigérées		6 000.00
281	Réfection revêtement de sol		6 000.00
283	Revêtement de plafond en plâtre		8 000.00
285	Peinture - plafond - paroi arrière		3 000.00
289	Achat agencement de deux cellules réfrigérées		82 000.00
900	Mobilier		2 500.00
<b>Montant total des travaux HT</b>			<b>116 500.00</b>
883	Divers et imprévus		3 500.00
<b>Montant total brut</b>			<b>120 000.00</b>
	TVA	8.10%	9 720.00
MONTANT TOTAL NET TVA COMPRISE			129 720.00
Arrondi			130 000.00

**V. CHARGES FINANCIERES****Demande de crédit d'investissement**

(830 000.00 + 130 000.00)

CHF 960 000.- TTC

Amortissement de 3 % par an sur CHF 960 000.-

CHF 28 800.- TTC

Intérêts de 3% par an sur CHF 960 000.-

CHF 28 800.- TTC

**TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES ANNUELLES**

CHF 57 600.- TTC

**VI. PLANNING**

Le projet sera mis à l'enquête dans le courant de l'automne 2023. Sous réserve d'obtention du crédit d'investissement et du permis de construire, les travaux pourraient débuter en début d'année 2024. La durée des travaux est estimée à 4 mois.

**VII. PROPOSITION**

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver le crédit d'investissement de CHF 960 000.00 TTC et autoriser le recours à l'emprunt pour le financer.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le Conseiller communal  
Responsable du dicastère des Services extérieurs, culture et sports



François Grangier

La Conseillère communale  
Responsable du dicastère du patrimoine, des constructions et du développement durable



Valentina Marthaler

Approuvé par le Conseil communal  
dans sa séance du 11 septembre 2023

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL****Le Secrétaire**


Emmanuel Roulin

**Le Syndic**


Bruno Marmier

Annexes :  
 - Plan du projet de construction  
 - Statistique des décès et projection des occupations  
 - Photo d'une cellule réfrigérée

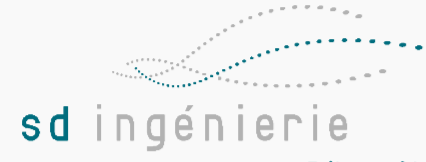
**COMMUNE DE VILLARS-SUR-GLANE**  
**Agrandissement du Cimetière**

AFFAIRE N° **111895** PLAN N° **PO-002**

Aménagements Projétés

Situation

PHASE  
**32: Projet de l'Ouvrage**



Fribourg SA

www.sdplus.ch

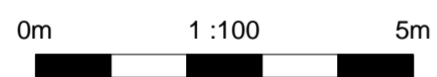
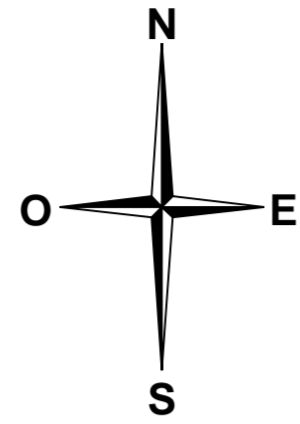
Rte des Daillettes 21 | CH - 1700 Fribourg | Tél. +41 26 425 85 00 | sdf@sdplus.ch  
Rue de l'Etang 12 | CH - 1630 Bulle | Tél. +41 26 919 89 00 | sdf.bulle@sdplus.ch

Echelle : 1 : 100  
Date : 03.06.2022  
Dessin : lom  
Contrôle : FL  
Format : 630 x 445 mm  
Classe d'ouvrage I

**NIVEAU DE REFERENCE : ± 0.00 =**

Date	Modifications	Modifié	Contrôlé
A	-	-	-
B	-	-	-
C	-	-	-
D	-	-	-







**REMARQUES**  
**DOCUMENT DE TRAVAIL**



4137

**Variante 2:**  
-Mur cinéraire = 198 emplacements  
-40 minis-tombes

**LEGENDE**

-  EMPLACEMENT MINIS-TOMBE & MURS CINERAIRE
-  ILOT VERTS PROJETES
-  PASSAGES ET PLACE PROJETES
-  PASSAGES ET PLACES EXISTANTES
-  OUVRAGE D' ARTS PROJETES
-  ARBUSTES PROJETES

11854506

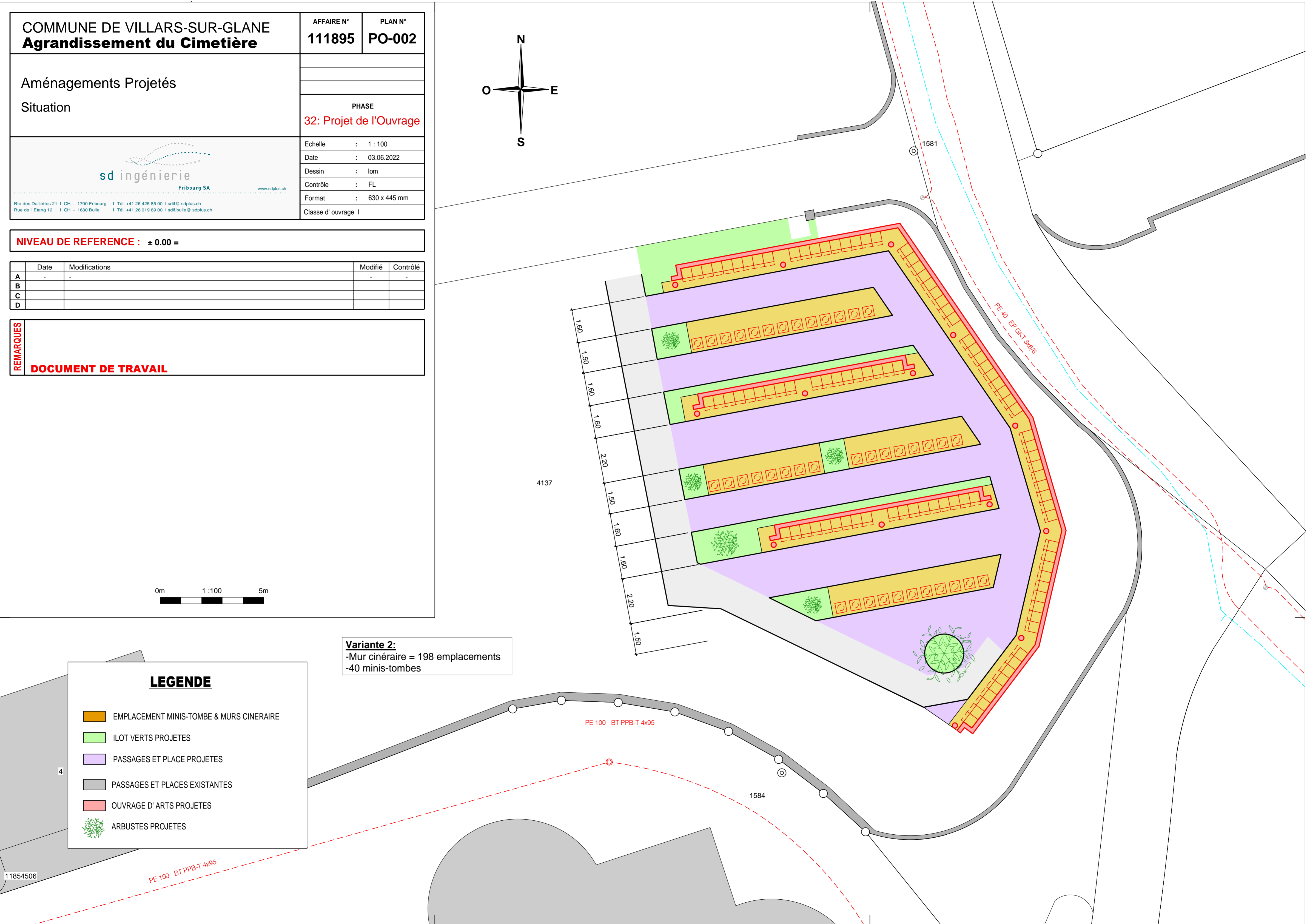
PE 100 BT PPB-T 4x95

PE 100 BT PPB-T 4x95

1584

1581

PE 40 EP GKT 3x6/6



**Etat mur cinéraire au 1er septembre 2023**

Secteur	Total niches	Vide
I1	14.00	0.00
I2	14.00	0.00
I3	14.00	0.00
I4	14.00	0.00
II1	18.00	7.00
II2	18.00	10.00
II3	18.00	10.00
II4	18.00	13.00
II5	18.00	0.00
II6	18.00	0.00
II7	18.00	2.00
II8	18.00	1.00
II9	18.00	1.00
II10	18.00	3.00
II11	18.00	1.00
II12	18.00	0.00
IV1	18.00	0.00
IV2	18.00	0.00
IV3	18.00	0.00
IV4	18.00	0.00
IV4 bis	36.00	0.00
<b>Total</b>	<b>380.00</b>	<b>48.00</b>

**Niches à désaffecter**

	Variante 20 ans	Variante 25 ans
2023	14	0
2024	15	0
2025	13	0
2026	15	0
2027	6	0
2028	15	14
2029	20	15
2030	20	13
2031	16	15
2032	16	6
2033	14	15
2034	21	20
2035	17	20
2036	17	16
2037	23	16
2038	13	14
<b>Total</b>	<b>255</b>	<b>164</b>

**Statistique des affectations**

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	Moyenne	en %
<b>Case funéraire</b>	<b>26</b>	<b>22</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	
<b>Mini-tombe</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	
<b>Jardin du souvenir</b>	<b>28</b>	<b>14</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>24</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	
<b>Extérieur</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	
<b>Famille</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	
<b>Tombe</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Total Incinéré</b>	<b>62</b>	<b>49</b>	<b>76</b>	<b>40</b>	<b>60</b>	<b>52</b>	<b>57</b>	88.98%
<b>Villars-sur-Glâne</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	
<b>Extérieur</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	
<b>Total Inhumé</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	10.76%
<b>Autre</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
<b>Total Autre</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	0.26%
<b>Total décès</b>	<b>70</b>	<b>61</b>	<b>81</b>	<b>42</b>	<b>67</b>	<b>60</b>	<b>64</b>	100.00%

**Attribution des niches cinéraires (projection)**

**Prévisions sur 15 ans ( délai des concessions à 20 ans)**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Disponibles	48.00	40.00	231.00	222.00	215.00	199.00	192.00	190.00	188.00	182.00	176.00	168.00	167.00	162.00	157.00	158.00
Niches désaffectées	14.00	15.00	13.00	15.00	6.00	15.00	20.00	20.00	16.00	16.00	14.00	21.00	17.00	17.00	23.00	13.00
Attribution niche (estimatif)	-22.00	-22.00	-22.00	-22.00	-22.00	-22.00	-22.00	-22.00	-22.00	-22.00	-22.00	-22.00	-22.00	-22.00	-22.00	-22.00
Construction mur 2023		<b>198.00</b>														
<b>Total disponible</b>	<b>40.00</b>	<b>231.00</b>	<b>222.00</b>	<b>215.00</b>	<b>199.00</b>	<b>192.00</b>	<b>190.00</b>	<b>188.00</b>	<b>182.00</b>	<b>176.00</b>	<b>168.00</b>	<b>167.00</b>	<b>162.00</b>	<b>157.00</b>	<b>158.00</b>	<b>149.00</b>

**Prévisions sur 15 ans ( délai des concessions à 25 ans)**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Disponibles	48.00	26.00	202.00	180.00	158.00	136.00	128.00	121.00	112.00	105.00	89.00	82.00	80.00	78.00	72.00	66.00
Niches désaffectées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	14.00	15.00	13.00	15.00	6.00	15.00	20.00	20.00	16.00	16.00	14.00
Attribution niche (estimatif)	-22.00	-22.00	-22.00	-22.00	-22.00	-22.00	-22.00	-22.00	-22.00	-22.00	-22.00	-22.00	-22.00	-22.00	-22.00	-22.00
Construction mur 2023		<b>198.00</b>														
<b>Total disponible</b>	<b>26.00</b>	<b>202.00</b>	<b>180.00</b>	<b>158.00</b>	<b>136.00</b>	<b>128.00</b>	<b>121.00</b>	<b>112.00</b>	<b>105.00</b>	<b>89.00</b>	<b>82.00</b>	<b>80.00</b>	<b>78.00</b>	<b>72.00</b>	<b>66.00</b>	<b>58.00</b>

